

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 599

**Rubrik:** Point de vue

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## POINT DE VUE

# Le chien, le chat, le kangourou et le soja

Excellent enquête, dans le dernier numéro de «Solidaire» (case 97, 1009 Lausanne) à propos de la nourriture en bostes pour chiens et chats. Compte bouclé des faits et méfaits exposés, on se demande pourquoi, cependant, les auteurs ne vont pas jusqu'à la conclusion logique de leur démonstration, à savoir l'interdiction pure et simple de garder chiens ou chats ailleurs qu'à la campagne.

Rien d'extraordinaire, d'ailleurs, à pareille interdiction. La municipalité de Reykjavik, il y a belle lurette de cela, à cric et crac interdit chiens et chats en ville et, à ce qu'on sait, le pays ne s'en porte pas plus mal.

Dieu, en outre, que je sache, a créé les chiens pour galoper en gardant du bétail et les chats pour surveiller les souris. Il ne les a pas prévus pour se vautrer sur des canapés et s'empiffrer de viande de kangourou au soja.

Moralité: les municipalités dignes de ce nom interdiront donc purement et simplement chiens et chats — ces derniers étant d'ailleurs régulièrement perdus ou écrabouillés — dans toute localité manifestement non agricole. Inutile de discuter, de se laisser engloutir par les jésuitismes zoolâtriques ambients. Interdiction absolue, exercice terminé, à l'exemple de Reykjavik. Mémères et pépères à cabots se recycleront dans les poissons rouges et les canaris, le volume des cages et des aquariums ne devant pas être inférieur à un demi-mètre cube par animal gardé. Et tant pis pour les pépères à stress dont le chien a pour seule fonction de les obliger à sortir deux fois par jour pendant dix minutes. Ils n'ont

qu'à sortir leur femme. Un peu d'air n'a jamais fait de mal à une femme, c'est bien connu. Ladite mesure permettrait, par ailleurs, de supprimer la taxe sur les chiens — taxe dont les fondements philosophiques sont nébuleux. Les propriétaires de chevaux, d'éléphants ou de dahus — animaux qui laissent eux aussi des crottes sur les chaussées — ne paient pas de taxes. Injustice, donc.

Mais quel homme politique osera demander l'interdiction des cabots partout sauf à la campagne?

Le parti des propriétaires de clébards aurait tôt fait de sortir les crocs, bigre, et la meute des mémères lui ferait un mauvais sort, pour sûr. Mais quel débat ça ferait! Mieux que la ceinture de sécurité...

\* \* \*

La Romandie n'existe pas. Tout au moins, son existence est controversée. Elle dispose pourtant, depuis quelque temps, d'un drapeau. A dire vrai, ce drapeau est affreusement conventionnel, tout à fait dix-neuvième, avec les machins habituels: croix, étoiles, bandes de couleur. Très pompier, somme toute. Pourquoi — toute l'affaire étant purement esthétique — n'avoir pas rigoureusement innové? Pourquoi pas un drapeau humoristique ou complètement à côté de la plaque? Représentant un dromadaire et une baleine, par exemple. Ou la grande galaxie d'Andromède M31 (NGC 224)? Ou une chaise-longue? Ou un pingouin avec un masque et un tuba? Ou un dessin de Leiter ou de Reiser? Ou un couple en train de faire un petit Romand? Ou une brosse à dents sur fond d'orbites électroniques?

Enfin bref. Il était possible de se payer un dra-

peau sortant de l'ordinaire débile des drapeaux. Quelque chose de psychédélique, de cosmique, de vivant. Quelque chose qui aurait *vraiment* eu de la gueule et qui aurait, de plus, été marrant. Mais l'ARSF, productrice du drapeau, est restée platement dans les habituelles ornières fin de siècle. C'est raté. Complètement raté. Son drapeau est juste bon pour une république océanique de bananes arrivant par hasard à l'indépendance. Il est englué dans du Dalcroze-Abbé Bovet alors que l'avenir est à l'électronique et au Kama-Sutra, à l'énergie solaire et à l'accordéon interplanétaire.

\* \* \*

Excellent article, dans le dernier numéro de «L'Histoire», consacré tout entier à la mer, à propos du jus de citron. Ainsi donc, les Anglais auraient gagné les batailles de Trafalgar et d'Aboukir grâce au jus de citron, lequel jus prévenait le scorbut, abominable maladie. Il est d'ailleurs remarquable que les vertus des fruits et légumes frais, pourtant connues depuis l'antiquité, aient été à ce point et pendant si longtemps négligées dans l'alimentation des marins. Bizarre, très bizarre.

Voilà qui me fait penser aux coinceurs, ces... mais on en parlera la prochaine fois.

Portez-vous bien et bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer.

PS. Contrairement à ce que j'ai écrit dans une précédente chronique, la distance (à vol d'oiseau) entre le Valais et la Californie n'est pas de 14 000 km mais de, grosso modo, 9500 km. A moins que l'on ne s'arrête dans les pinotes, tout au long du chemin, évidemment...